

PAROISSE SAINT EUGENE

GRANDS CLERCS

Forme extraordinaire du rite romain



DU MERCREDI DES CENDRES

La couleur liturgique est le violet pour la bénédiction et la messe. On ne met pas de fleurs.

Entre le Missel et l'extrémité de l'autel se trouve le vase avec les cendres. Ce vase est couvert par un voile violet ou un couvercle.

Sur la banquette se trouvent les trois manipules et la chasuble du célébrant.

Sur la crédence est préparé tout ce dont on a besoin pour la messe.

La procession arrive au sanctuaire comme à l'habitude. Le célébrant, entre les ministres sacrés, monte à l'autel et baise l'autel. Ils vont aussitôt au missel, coté épître : le célébrant reste entre les ministres sacrés, qui ne tiennent pas la chape. De là, le cérémoniaire découvre le vase qui contient les cendres. Le célébrant, avec les mains jointes, lit l'antienne *Exaudi, nos Domine*, que chante la schola. Puis le célébrant chante les quatre oraisons (les clercs sont à genoux pendant les oraisons) sur le ton ferial et ne se tourne pas vers les fidèles aux *Dominus vobiscum*. On procède ensuite à l'imposition de l'encens : le célébrant pose sa main gauche sur l'autel et bénit l'encens avec la main droite. Le diacre tient la chape pendant l'imposition de l'encens et dit *Benedicite Pater reverende*. Le thuriféraire récupère l'encensoir et redescend. Puis le porte-bénitier apporte l'aspersoir et le prêtre asperge de trois coups (1 au centre, 1 à gauche et 1 à droite) les cendres en disant l'antienne *Asperges me, Domine*, sans le psaume, puis il encense ensuite les cendres (sans rien dire) : 1 coup au centre, 1 coup à gauche et 1 coup à droite.

Pendant l'imposition des cendres, la schola chante les deux antiennes et le répons. Si un autre prêtre est présent, il donne les cendres au célébrant (ce prêtre ne doit pas porter l'étole). Pour cela les ministres sacrés vont au centre et se retournent : le diacre est à la gauche du célébrant et le sous diacre à la droite. Le prêtre impose les cendres au célébrant en disant la phrase *Memento...*

Si aucun autre prêtre n'est présent, le célébrant se tient, debout face à l'autel et se fait tout seul la croix sur lui avec les cendres, que tient le diacre en ne disant rien. Aucun des ministres ne peut donner les cendres au célébrant.

Puis, s'il y a un prêtre, il reçoit les cendres du célébrant (avec la phrase) à genoux sur le marchepied. Ensuite le diacre et le sous diacre les reçoivent, eux aussi à genoux sur le marchepied ; le cérémoniaire tient alors, à la droite du célébrant, le vase contenant les cendres.

Les clercs reçoivent ensuite les cendres : le mouvement est le même que pour la communion : le cérémoniaire a donc rendu le vase des cendres au diacre, qui se tient à la gauche du célébrant. Diacre et sous diacre tiennent la chape. Les clercs peuvent s'asseoir pendant la distribution des cendres aux fidèles.

Les trois ministres sacrés genuflectent ensuite au pied de l'autel (en bas des marches) et le prêtre entouré des diacre et sous diacre va donner les cendres au fidèles. Si un autre prêtre est présent, il peut aussi distribuer les cendres aux fidèles : le cérémoniaire peut alors apporter un autre vase pour qu'on y mette des cendres.

Après la distribution, le cérémoniaire récupère le vase des cendres, qu'il dépose sur la crédence. Le célébrant va au coin de l'autel coté épître, in plano, et se lave les mains grâce aux acolytes qui apportent le nécessaire (ac1 : plateau avec savon ; ac2 : aiguière et plateau). Les ministres, placés autour du célébrant portent la chape. Puis le célébrant monte directement au Missel et chante, les mains jointes, *Dominus vobiscum* et la dernière prière. Les ministres sacrés sont autour de lui. Le célébrant, le diacre et le sous diacre vont ensuite directement à la banquette sans faire de révérence à la croix. Le célébrant enlève la chape puis met le manipule et la chasuble ; les ministres sacrés mettent leurs manipules.

La messe qui suit doit être célébrée par le prêtre qui a béni les cendres.

Le psaume *Iudica*, le confiteor, les prières *Aufer a nobis* et *Oramus te, Domine* sont omises.

Pendant qu'il lit le trait, le célébrant ne doit pas s'agenouiller au verset *Adiuva nos*. Mais lorsque la schola le chantera il s'agenouillera entre les ministres sacrés sur le premier degré ; ils demeurent ainsi jusqu'à ce qu'on ait chanté *propter nomen tuum*. Pour la postcommunion, le diacre se tourne par sa gauche vers les fidèles puis chante *Humiliate capita vestra Deo*, et se retourne par sa droite vers l'autel ; puis le célébrant chante l'oraison comme à l'ordinaire.